

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 232

1. Lors d'une séance tenue le 19 mars 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 232 intitulé :

Règlement décrétant une dépense de 1 985 000\$ et un emprunt de 1 985 000\$ pour le renouvellement de conduites d'eau potable

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 19 février 2018
Adoption du règlement :	Le 19 mars 2018
Avis public tenue du registre :	Le 20 mars 2018
Approbation du MAMOT	Le 9 mai 2018
Avis public :	Le 10 mai 2018

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 10^e jour du mois de mai deux mille dix-huit.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 12 h 00 et 13 h 00, le 10^e jour du mois de mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de mai deux mille dix-huit.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux